

PROGRAMME D' ACTIONS CDDRA et CTS Pays de Maurienne 2012-2017



Fiche action 4.5.2 :	Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.5	Soutenir les pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en priorité les jeunes.

CONTEXTE :

Les équipements culturels de Maurienne sont principalement des lieux de diffusion culturelle (salles de spectacle, cinémas), des écoles de musique / écoles d'arts, des lieux de lecture publique, et des cinémas :

- La vallée compte 2 salles de spectacles proposant une programmation à l'année : le « Théâtre Gérard Philippe » de Saint Jean de Maurienne et l'espace culturel « Le Savoie » à Saint Michel de Maurienne. Cependant, d'autres salles³³ sont en capacité d'accueillir des spectacles de type professionnel (avec un complément technique) ce qu'elles font dans le cadre de l'opération *Chemins d'artistes*³⁴ où l'Espace Malraux – Scène nationale de Chambéry a recours à ces équipements. Une demande de soutien pour la rénovation du Théâtre Gérard Philippe de Saint Jean de Maurienne sera présentée dans cadre du Contrat de centralité (CG73).
- La Maurienne est relativement bien dotée en termes de salles de cinéma, aussi bien en fond de vallée qu'en altitude grâce à un réseau important de salles saisonnières situées dans les stations de montagne. La communauté de communes « Porte de Maurienne » fait cependant exception.
- Six écoles de musique territoriales et une école de musique associative sont présentes sur le territoire. Le canton de Lanslebourg en est dépourvu. En 2007, l'Assemblée Départementale a voté le Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques de la Savoie. L'intégration de ces orientations par les écoles de la vallée est aujourd'hui contrastée.
- Un Plan de développement pour la lecture publique pour la période 2008-2012 a été adopté par l'Assemblée des pays de Savoie le 15 décembre 2007. Le réseau de lecture publique de Maurienne est dense, avec plus de 45 structures. L'« Etude de définition pour un projet culturel de territoire en Maurienne », commanditée par le Syndicat du Pays de Maurienne a montré que l'intégration de la problématique du numérique dans ces structures était inégale. La dynamique de réseau et de mutualisation des ressources documentaires est faible et le secteur peu professionnalisé, aux dépend de la qualité de service rendue aux usagers.
- D'ici 2015, tous les cinémas qui souhaitent continuer leur activité devront avoir négocié leur transition numérique. La Maurienne présente une spécificité avec plusieurs cinémas de station, donc saisonniers, qui aujourd'hui ne sont pas éligibles aux aides de la Région et du CNC pour la transition numérique.

Les contrats CDPRA et CTS 2005/2010, ont permis d'améliorer la répartition et la qualité des équipements culturels de la vallée à travers leur soutien aux projets suivants :

- l'Auditorium / Centre de congrès de Lanslebourg (CTS),
- la Médiathèque de Saint Jean de Maurienne (CDPRA+CTS),
- l'Auditorium / Salle de répétition d'orchestre du Centre Louis Armand de Saint Jean de Maurienne (CTS),

³³ (Auditorium / Centre de congrès de Lanslebourg, Salle des Fêtes de Modane, Salle des Chaudannes à Saint Jean de Maurienne, Salle Belledonne à Saint Rémy de Maurienne...

³⁴ spectacles en décentralisation programmés en partenariat avec LE DOME Théâtre d'Albertville

- la rénovation de la salle de spectacles de Modane (CTS).

■ DESCRIPTIF :

Les projets de création ou de rénovation, agrandissement, d'équipements culturels (travaux de bâtiments) pourront être subventionnés. A titre d'exemple, le traitement acoustique ou l'insonorisation de locaux pourront être pris en compte. Les écoles d'arts seront prioritaires ; cependant, tous les types d'équipement pourront être aidés indifféremment de leur catégorie, il n'y a pas de répartition entre types d'équipement.

■ CRITERES D'ELIGIBILITE / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

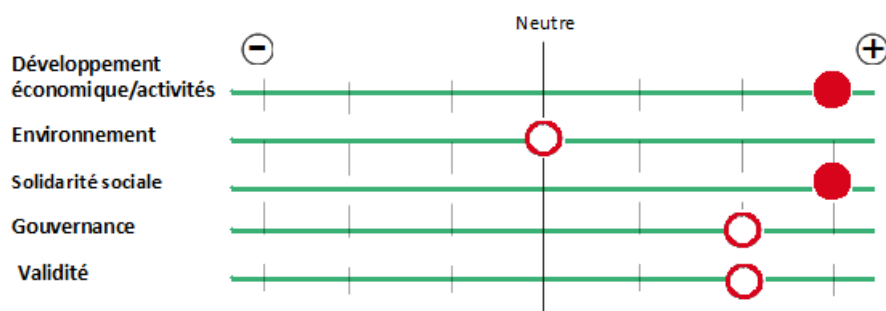
Le comité de pilotage, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région et le Département définiront conjointement le règlement d'attribution. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'indicateurs climat-énergie dans le règlement d'attribution.

- de manière générale :
 - portage par un EPCI si compétence adéquate, portage communale ou associatif si projet reconnu d'intérêt communautaire par l'EPCI
 - opportunité de synergies offertes par l'équipement
 - mission d'intérêt général et de service public
 - pour les créations d'équipements, absence d'équipements similaires sur le canton
- lieux de diffusion culturelle :
 - présence d'une politique de programmation culturelle
 - présence de partenariats extérieurs (à titre d'exemple, accueil des décentralisations de l'Espace Malraux)
 - présence de liens avec les acteurs éducatifs et culturels de la vallée
- écoles d'arts :
 - ouverture aux différentes disciplines et esthétiques et aux différents publics
 - intégration du Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques de la Savoie
- transition numérique des cinémas :
 - unique soutien à la transition numérique pour les cinémas inéligibles aux aides de la Région et aides du Centre National de la Cinématographie pour la transition numérique
 - en priorité ceux qui proposent des activités de médiation autour de leur programmation
- Prise en compte de critères climat-énergie

■ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès à la culture satisfaisant et équilibré à l'ensemble de ses habitants. Le portage des projets étant limité aux EPCI ou aux associations dans le cas exceptionnel de projets d'envergure vallée, la validité des projets est assurée : ce critère obligatoire exclut les projets de trop petite envergure et peu structurants pour le territoire.



- **Lien avec les autres fiches**

Cette fiche action est étroitement liée et partage les objectifs de la fiche action N°4.4.1 : Favoriser le développement culturel de la vallée et avec la rénovation du théâtre Gérard Philipe dans le cadre du contrat de centralité

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivités locales, associations ...

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépense éligibles RRA	Dépenses éligibles CG73
Création et Rénovation	Aide à l'investissement pour la création et la rénovation d'équipements culturels	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Total (I)		2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Total (F)				
Total (I+F)		2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	2 000 000 €	20 %	400 000 €	I
Subvention RRA	2 000 000 €	10 %	200 000 €	I
Total subventions			600 000 €	I
Auto financement	2 000 000 €	70 %	1 400 000 €	I
Total des recettes			2 000 000 €	I

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Ludivine MOULARD
 Coordonnatrice culture
 Syndicat du Pays de Maurienne
 Le CAR - avenue d'Italie - BP 82 -
 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
 Tél : 04.79.64.12.48 culture.patrimoine@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, acteurs culturels de la vallée ou hors Maurienne, Savoie Biblio, DIAPASON73

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre d'équipements créés - Nombre d'équipements rénovés	- Nombre de cantons non pourvus étant désormais dotés d'un équipement culturel - Nombre de nouveaux usagers touchés et pourcentage d'augmentation par rapport à la situation précédente